

travailleurs d'un certain âge et à la qualification peu élevée ».

Je pensais que cette ASBL avait également pour objectif de conserver un certain nombre de savoir-faire, qu'à côté de la partie purement formation et possibilité de s'installer comme indépendant, il y avait aussi une autre partie dédiée à la conservation du savoir-faire.

Vous parlez de 95 travailleurs mis à disposition de différentes entreprises pour une durée plus ou moins longue. Qu'entend-on par cette durée plus ou moins longue – parce que si ce sont des mises à disposition très courtes, la perspective n'est pas spécialement optimiste ?

Vous parlez de 64 emplois stables, mais je suis aussi frappée par le peu de travailleurs affectés au démantèlement. Or, c'était un des grands enjeux, à la fois le démantèlement et la dépollution. Peut-on concevoir qu'Arcelor exécute ses obligations par rapport à cela ? Parce que le processus paraît extrêmement lent.

Dernière remarque, vous parlez d'une subvention pour partie du groupement d'employeurs, 44 dites-vous. Mais quel est le montant de cette subvention et quelle est la proportion de cette subvention par rapport au reste du budget de l'ASBL qui est à charge de la Région wallonne ? Il faudrait y voir clair en termes budgétaires et financiers sur le coût que représente cette ASBL et qui supporte quoi ?

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE SUR « L'ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE SIMPLIFICATION DANS LA COMMUNICATION DES AIDES AUX ENTREPRISES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique sur « l'évolution du processus de simplification dans la communication des aides aux entreprises ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé une simplification des dispositifs d'aides aux entreprises. Vous avez annoncé que l'année 2016 sera consacrée à la fois à la réforme des textes décrets et réglementaires ainsi qu'au développement des outils informatiques requis, l'idée étant de rassembler les différentes aides actuelles en une seule, organisées en compartiments, et d'en numériser la gestion.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce processus de simplification ?

La DGO6 a-t-elle déjà pu aboutir sur un cahier des charges quant à l'établissement d'une nouvelle plateforme informatique dédiée à cet effet ?

Plus largement, l'idée était-elle que l'ensemble des aides et soutiens publics utiles au développement global et transversal des entreprises y soit inclus ?

Ainsi, nous pouvons penser également aux aides à l'emploi, mais plus largement à l'octroi de garanties bancaires pour l'investissement des PME via la SOWALFIN, et cetera.

Quelles sont la méthode de travail et les balises de la DGO6 pour y parvenir ?

Une coordination avec les autres niveaux de pouvoir – provinces et Fédéral – existe-t-elle pour éviter les doublons et faire en sorte que toutes les aides à destination de l'entreprise soient centralisées ?

Quelles seront les conséquences en matière de gestion des ressources humaines suite à la numérisation de la gestion de ces aides ?

Certains fonctionnaires pourraient-ils être réaffectés dans des points contact au plus près des entreprises ?

Quelles sont votre vision et votre ambition, Monsieur le Ministre, pour ce qui est de la communication de ces aides ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, la simplification des dispositifs d'aides aux entreprises annoncée est effectivement en cours et voici l'état d'avancement.

Tout d'abord, un programme de dématérialisation des aides à la recherche a été lancé en 2015. À l'heure actuelle, la construction de la situation informatique est en cours en vue d'un lancement officiel en septembre prochain.

Ensuite, la réforme des aides de premier niveau, lancée fin 2015, propose une refonte globale du mécanisme de soutien public de premier niveau pour les entreprises et les porteurs de projets.

En effet, au lieu de proposer plusieurs dispositifs distincts gérés par des organismes publics différents, un portefeuille électronique unique sera créé pour chaque entreprise ou chaque porteur de projet lors de la première demande d'aide.

En résumé, cette réforme est pensée et conçue dans une logique totale d'administration 4.0. L'objectif est de rendre les démarches administratives les plus simples pour les usagers, les administrations qui gèreront le dispositif et, évidemment, l'ensemble des entreprises.

La réforme des aides de premier niveau est en cours. Elle respecte, à ce jour, le programme prévu pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Un comité des sponsors rassemblant les responsables des diverses administrations et organismes concernés a été mis en place fin 2015. Il s'est réuni pour la dernière fois le 18 mai dernier et a organisé le suivi des différents chantiers liés à ce projet et m'a remis un avant-projet de décret formalisant la réforme.

Ce dossier sera soumis au Conseil des ministres d'ici la mi-juin avec la mise en œuvre du manifeste des PME.

Pour sa mise en application, la réforme des aides de premier niveau va amener à une réorganisation des services.

En effet, les métiers des administrations vont évoluer. La dématérialisation complète de la gestion du portefeuille économique permettra de consacrer plus de temps à l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets et donc d'améliorer le suivi qualitatif des entreprises.

Enfin, en tant que dispositif évolutif, les contacts nécessaires avec le Fédéral et les provinces seront pris le cas échéant et en temps utiles pour une implantation harmonieuse du dossier.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président, Madame la Députée.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Tout comme votre collègue qui a répondu hier à une de mes questions sur le principe *only one*, je vois que l'on va dans le bon sens. Le chemin est encore long, me semble-t-il, puisque vous parlez de futur. Des choses ont été faites, mais il y a encore énormément de choses à faire.

L'objectif poursuivi en centralisant les informations est de simplifier le travail de l'ensemble des intervenants, que ce soient les entreprises, les services publics, mais également les professionnels qui accompagnent les entreprises. C'est une demande récurrente de nos entreprises qui, indépendamment de l'énergie qu'elles dépensent à exercer leur métier, doivent effectuer un certain nombre de tâches bien éloignées de celui-ci.

J'ai toujours avec moi, sur mon bureau, une sorte de Monopoly qui m'avait été remis dans le cadre d'une

visite aux entreprises. Un entrepreneur avait fait l'exercice de remettre l'ensemble des tâches qu'il devait faire pour faire tourner sa société. Je l'ai même ici, vous pouvez jeter un coup d'œil. Sur l'ensemble du Monopoly, il y a un certain nombre de points bleus et ce sont tous les moments où l'administration doit intervenir pour sa gestion de l'entreprise. C'est très réjouissant de savoir que tout sera centralisé au sein d'un guichet unique, comme l'a appelé également votre collègue.

Il faut savoir ce que l'on veut faire, mais si nous souhaitons que les Wallons créent leur propre emploi et celui d'autres personnes, il est essentiel de mettre tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux informations nécessaires au développement de leur activité.

Je vous encourage, Monsieur le Ministre, à poursuivre activement en cette voie pour aboutir à un outil concret, accessible et performant dans les délais annoncés, mais je vois que l'on est déjà un peu au-delà puisque au départ vous parliez de 2016 et là vous parlez de janvier 2017. Si l'on est le 1er janvier, ce serait déjà très bien.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE SUR « LE RÉÉQUILIBRAGE DES DÉLÉGATIONS DE L'AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (AWEX) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique sur « le rééquilibrage des délégations de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, selon les derniers chiffres de l'AWEx, le volume d'exportation de la Wallonie est en stagnation depuis les six premiers mois de 2015. En analysant ces chiffres, certains faits sont interpellants. En effet, sur cette période, on assiste à une diminution du volume d'exportation de 4,4 % par rapport aux six premiers mois de 2014. On peut également isoler une baisse de 5,1 % des exportations vers le groupe des pays Europe des 15 sur cette même période. Deux exemples significatifs de cette baisse du volume des exportations sont les cas de la France et de l'Allemagne, même s'ils constituent les deux principaux pays en termes de volume d'exportation de la Wallonie.

Ainsi, en France entre 2014 et les six premiers mois de 2015, le volume d'exportation a diminué de 16,5 %.